

Pvpp pellets Vinextase®

Polyvinylpolypyrrolidone granulée à dissolution rapide pour le traitement des caractères oxydatifs des moûts et des vins

PVPP granulée très active, aussi efficace que la poudre

La **PVPP Pellets** Vinextase® a été sélectionnée pour sa capacité à éliminer les polyphénols oxydés et oxydables, responsables du jaunissement des vins, de manière aussi efficace que la PVPP Poudre Vinextase

CARACTERISTIQUES ET AVANTAGES ORGANOLEPTIQUES

La **PVPP Pellets** Vinextase® permet l'élimination des facteurs d'instabilité et améliore les caractéristiques aromatiques des vins, jugés plus frais et plus net après traitement.

Elle a un impact très positif sur la nuance des vins traités en préventif sur moût ou en curatif sur vin : la tenue générale de la couleur du vin final est améliorée dans le temps.

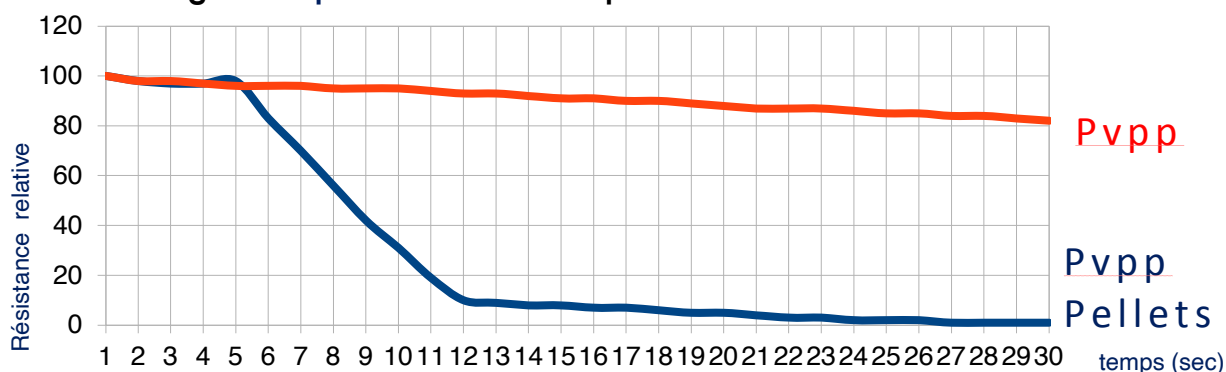
MANIPULATION ET MISE EN ŒUVRE SECURISEE

La **PVPP Pellets** Vinextase® est constituée de granulés de 2 à 3mm non pulvérulents

Absence de poussière volatile lors de sa mise en œuvre

Le produit est à dissolution rapide : absence de grumeau

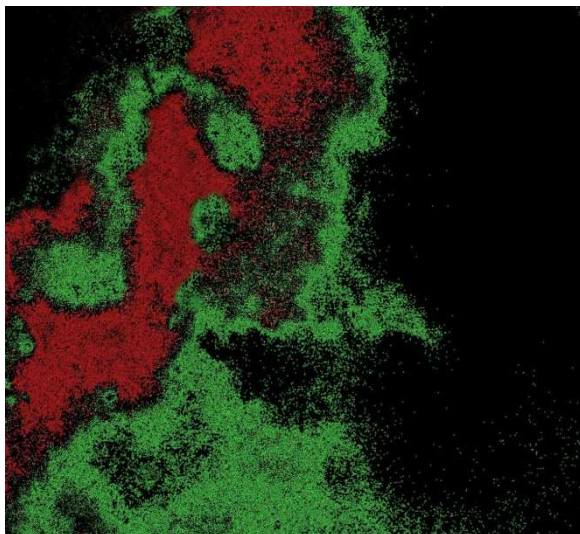
Résistance du granulat pellets Vinextase® après mise en solution



La **PVPP Pellets** Vinextase® est issue d'un process technologique ne faisant entrer aucun additif liant, ni d'eau.

Process de granulation sous gaz inerte permettant la production de granulés constitués de micro-canaux qui se désagrègent très vite lors de la

préparation de la Pvpp pellets Vinextase®. Ce process permet une dissolution rapide et complète du produit dans le moût ou le vin, renforçant l'efficacité de la matière active.



Le microscope optique permet de visualiser les espaces vides (*en rouge*) des micro-canaux

MODE D'EMPLOI ET DOSES

Produit	Dose usuelle conseillée en g/hL	Temps de contact
Moût (en FA afin d'avoir une mise en suspension naturelle)	10 à 20	1-12h
Vin	5 à 20g/hl	Actif dès 1h

Dose max légale : 80g/hl

CONDITIONNEMENT

Sac de 1kg et de 10kg

Conserver le produit dans son emballage d'origine dans un lieu frais, sec et sans odeur, à température ambiante. Une fois ouvert, utiliser dès que possible

Les informations de cette fiche technique correspondent à l'état actuel de nos connaissances et sont données à titre indicatif sans engagement de garantie. Le produit doit être utilisé conformément à la réglementation en vigueur – **Mise à jour 01/2022**

FICHE DE SPÉCIFICATION

Pvpp pellets Vinextase®

Polyvinylpolypyrrolidone granulée sur support siliceux

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES		SPECIFICATIONS	VALEURS MOYENNES
État physique	DC 1.01	granulé	granulé
Couleur	DC 1.02	blanc	blanc
Odeur	DC 1.03	neutre	neutre
Azote total	DC 2.04	7-9%	9%
Silice inerte (support)		q.s. à 100	conforme
Substances toxiques		abs	abs
Conservateurs		abs	abs
CARACTERISTIQUES DE LA PVPP avant granulation			
Cendres	DC 1.07	max 0,5%	conforme
Pb	DC 8.06	max 2 ppm	0,3 ppm
pH (disp. 1%)	DC 1.05	5-8	conforme
Azote total	DC 2.04	11-12,8%	12%

*Les méthodes sont disponibles sur demande

CLASSIFICATIONS & DECLARATIONS	
Conformité et normes	Rég. UE 2019/934 – Codex OIV (œnologie)
	Non autorisé en Agriculture Biologique
Classification de Sécurité (CLP)	Non classé
Classification ADR	Non classé
OGM	Il ne contient pas OGM et ne provient pas OGM
Allergènes	Il ne contient pas de produits de l'annexe II du Règ. UE 1169 / 2011
Autres déclarations	Il ne contient pas de dioxine, de natamycine
	Il n'a pas été soumis à des radiations ionisantes
	Il ne contient pas de nanoparticules

Les informations de cette fiche technique correspondent à l'état actuel de nos connaissances et sont données à titre indicatif sans engagement de garantie. Le produit doit être utilisé conformément à la réglementation en vigueur – **Mise à jour 01/2022**



Vinextase, une marque de Soufflet Vigne
Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Téléphone : 04 74 65 31 04 - Fax : 04 74 60 36 27

au capital de 721 570 €- RCS Villefranche-sur-Saône – Tarare B 623 780 178 – TVA FR 623 780 178

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PVPP pellets Vx

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mise à jour : 04 05 2020

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PVPP pellets

N° CAS : 9003-39-8

Groupe de produits : Produit commercial Vinextase

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : usage œnologique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Société : Soufflet Vigne SAS - Le Pont Rouge RN6 - CS 20125 - LIMAS
69654 VILLEFRANCHE SUR SAONE Cedex

N° de téléphone 04 74 65 31 04

1.4. Numéro d'appel d'urgence

En France : contacter le numéro ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24, 7j/7)

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres anti-poisons français qui fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel).

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance.

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).

2.2 Éléments d'étiquetage.

Le produit ne demande pas d'étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

2.3 Autres dangers.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances.

Non applicable

3.2 Mélanges.



soufflet
VIGNE

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Téléphone : 04 74 65 31 04 - Fax : 04 74 60 36 27
SA au capital de 721 570 € - RCS Villefranche-sur-Saône – Tarare B 623 780 178 – TVA FR 623 780 178

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PVPP pellets Vx

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mise à jour : 04 05 2020

Le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la santé ni pour l'environnement conformément aux dispositions du Règlement (UE) 1272/2008 et ses amendements successifs, dans des quantités telles que la déclaration correspondante serait requise.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours

Non indispensable. Veiller à respecter les règles de bonne hygiène industrielle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations non disponibles

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels : anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE Éviter de respirer les produits de combustion

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).



soufflet
VIGNE

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Téléphone : 04 74 65 31 04 - Fax : 04 74 60 36 27
SA au capital de 721 570 €- RCS Villefranche-sur-Saône – Tarare B 623 780 178 – TVA FR 623 780 178

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PVPP pellets Vx

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mise à jour : 04 05 2020

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

En présence de vapeurs ou de poussières en dispersion dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins éviter le déversement dans les égouts ni entrer en contact avec des eaux de surface ou des eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Endiguer à l'aide de terre ou d'un matériau inerte. Récupérer la plus grande part de produit et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4 Référence à d'autres sections.

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Utiliser avec une ventilation adéquate. Employer un équipement de protection approprié. Eviter tout contact avec les yeux, la peau, les voies respiratoires et les vêtements

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations non disponibles

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Informations non disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

PROTECTION DES MAINS Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU Non indispensable.

PROTECTION DES YEUX Non indispensable.



soufflet
VIGNE

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Téléphone : 04 74 65 31 04 - Fax : 04 74 60 36 27
SA au capital de 721 570 € - RCS Villefranche-sur-Saône – Tarare B 623 780 178 – TVA FR 623 780 178

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PVPP pellets Vx

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mise à jour : 04 05 2020

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES Non indispensable, sauf indication contraire, pour l'évaluation du risque chimique. **CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE** Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique :	granulé
Couleur :	Blanc
Odeur :	Inodore
pH :	Pas disponible
Solubilité :	Soluble
Point de fusion ou de congélation :	Pas disponible
Point initial d'ébullition :	Pas disponible
Intervalle d'ébullition :	Pas disponible
Point d'éclair :	Pas disponible
Taux d'évaporation :	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Non inflammable
Limite infer.d'inflammab :	Pas disponible
Limite super.d'inflammab :	Pas disponible
Limite infer.d'explosion :	Pas disponible
Limite super.d'explosion :	Pas disponible
Pression de vapeur :	Pas disponible
Densité de vapeur :	Pas disponible
Densité relative :	Pas disponible
Coefficient de partage:	n-octanol/eau Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible
Température de décomposition :	Pas disponible
Viscosité :	Pas disponible
Propriétés explosives :	Non applicable
Propriétés comburantes :	Non applicable

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente aucun danger pour leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des bases.



soufflet
VIGNE

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Téléphone : 04 74 65 31 04 - Fax : 04 74 60 36 27
SA au capital de 721 570 € - RCS Villefranche-sur-Saône - Tarare B 623 780 178 - TVA FR 623 780 178

10.4 Conditions à éviter.

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques

10.5 Matières incompatibles.

Informations non disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Informations non disponibles

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

- (a) toxicité aiguë : non applicable
- (b) corrosion / irritation cutanée : non applicable
- (c) lésions oculaires graves / irritation : non applicable
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée : non applicable
- (e) mutagénicité sur cellules germinales : non applicable
- (f) cancérogénicité : non applicable
- (g) toxicité pour la reproduction non applicable
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique : non applicable
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée : non applicable
- (j) danger d'aspiration non applicable

Dangers pour la santé :

Contact avec les yeux : un contact accidentel avec les yeux peut causer une irritation.

Contact cutané : le produit n'est pas un irritant. Contact direct répété et prolongé peut irriter la peau et causer une dermatite dans certains cas.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets sur l'environnement :

Informations non disponibles

Écotoxicité en milieu aquatique :

Informations non disponibles

12.2. Persistance/dégradabilité :

Informations non disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations non disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations non disponibles. Eviter le déversement dans les

égouts et cours d'eau ou la pénétration dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas

de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%

12.6. Autres effets nocifs :

Informations non disponibles



soufflet
VIGNE

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Téléphone : 04 74 65 31 04 - Fax : 04 74 60 36 27

SA au capital de 721 570 € - RCS Villefranche-sur-Saône - Tarare B 623 780 178 - TVA FR 623 780 178

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PVPP pellets Vx

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mise à jour : 04 05 2020

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets. Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1 Numéro ONU.

Pas applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Pas applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Pas applicable

14.4 Groupe d'emballage.

Pas applicable

14.5 Dangers pour l'environnement.

Pas applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Pas applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Informations non pertinentes

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE :

Aucune



soufflet
VIGNE

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Téléphone : 04 74 65 31 04 - Fax : 04 74 60 36 27

SA au capital de 721 570 € - RCS Villefranche-sur-Saône – Tarare B 623 780 178 – TVA FR 623 780 178

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PVPP pellets Vx

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mise à jour : 04 05 2020

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Aucune

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations non disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50% - LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible



soufflet
vigne

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Téléphone : 04 74 65 31 04 - Fax : 04 74 60 36 27
SA au capital de 721 570 € - RCS Villefranche-sur-Saône – Tarare B 623 780 178 – TVA FR 623 780 178

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PVPP pellets Vx

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mise à jour : 04 05 2020

- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland)

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont considérées, à la date de publication, comme vraies et correctes. Cependant, la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toute recommandation ou suggestion, sont données sans garantie. Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de ce produit. Les informations contenues dans cette fiche ne représentent pas des spécifications analytiques ; pour ces spécifications, voir notre fiche technique.



soufflet
VIGNE

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Téléphone : 04 74 65 31 04 - Fax : 04 74 60 36 27

SA au capital de 721 570 € - RCS Villefranche-sur-Saône – Tarare B 623 780 178 – TVA FR 623 780 178

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN
&
AU REGLEMENT NOP US**

Les produits listés ci-dessous sont utilisables dans le cadre de la réglementation européenne BIO concernant les pratiques et traitements œnologiques autorisés dans les produits biologiques selon le Règlement (UE) 2018/848 amendé et selon la législation du National Organic Program (NOP) du département de l'agriculture des États-Unis (USDA).
SOUFFLET VIGNE vous recommande de consulter votre organisme certificateur avant toute utilisation afin de valider la conformité de ces produits

ENZYMES	BIO UE	NOP
EXTASYM CLARIFICATION liquide	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848 uniquement dans le cadre de la clarification	(Conforme selon le règlement américain NOP National Organic Program)
EXTASYM THERMO ACTIV PLUS liquide		
EXTASYM MP liquide	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848 uniquement dans le cadre de la clarification	(Conforme selon le règlement américain NOP National Organic Program)
EXTASYM MACERATION liquide		
EXTASYM CLARIF ACTIV PLUS * EXTASYM ACTIV PLUS *	<i>*NON AUTORISE</i>	<i>*NON AUTORISE</i>
EXTASYM ELEVAGE poudre *		

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN
&
AU REGLEMENT NOP US**

LEVURES SACCHAROMYCES	BIO UE	NOP
A l'exception de la souche de levure Safoeno VR44, aucune des souches conventionnelles de levures LSA commercialisée par Soufflet Vigne n'est disponible certifiée BIO. Ces LSA conventionnelles peuvent donc être utilisées en production biologique UE.		
Vinextase : AQUILAE, ROSETTA, CASSIOPEAE	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)
<i>SafEno™ VR44*</i>	<i>*NON AUTORISE</i>	<i>*NON AUTORISE</i>
SafEno™ BC S103, CK S102, STG S101, SC 22, UCLM S325, UCLM S377, NDA21, HD S135, GV S107, CO 16, SH12, VR44 BIO, HD T18, HD A54, HD S62, FV19, SPK05, EF85	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN
&
AU REGLEMENT NOP US**

LEVURES NON SACCHAROMYCES	BIO UE	NOP
Vinifora CHR HANSEN : Concerto, Prelude, FrootZen, Melody, Octave	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)

Nutriments Activateurs de FA	BIO UE	NOP
<i>VIT AZOTE P*</i> , <i>NUTRIMAX P*</i>	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	<i>*NON AUTORISE</i>
<i>THIAMINE PURE*</i>	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	<i>*NON AUTORISE</i>
<i>PHOSPHATE DIAMMONIQUE*</i>	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	<i>*NON AUTORISE</i>
<i>VINILQUID*</i>	<i>*NON AUTORISE</i>	<i>*NON AUTORISE</i>
<i>SPRINGAROM*</i>	<i>*NON AUTORISE</i>	<i>*NON AUTORISE</i>

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN
&
AU REGLEMENT NOP US**

SPRINGFERM, SPRINGFERM XTREM NUTRIMAX O, SPRINCELL COLOR, SPRINGCELL COLOR G2 SPRINGCELL MANNO, SPRING FINER, <i>SPRINGCELL**</i> ,	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)
--	--	--

***Sprincell est autorisé car le Sprincell Bio n'est plus produit depuis le 01/01/2023*

Bactéries Lactiques et activateur FML	BIO UE	NOP
VINIFLORA OENOS, CH16, CH11, CH35, CiNE, NoVA PLUS, NoVA Protect, SPARTA, SUPERNoVA	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)
Activateur FML : Bactiv-aid 2.0	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN
&
AU REGLEMENT NOP US**

Produits de collage	BIO UE	NOP
NATURA PRO	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)
NATURA PRO L		
XTREM GEL FINE		
XTREM GEL MEDIUM		
FLOTTAGEL		
ALBUMINE D'ŒUF		
CASEINE**		**Conforme NOP sous condition du certificat page 7
GEL DE SILICE**		**Conforme NOP jusqu'à la commercialisation d'un substitut
CASEINATE DE POTASSIUM*		*NON AUTORISE
NATURA PAT*		
CLARITOSAN PRO *		
Bentonites NATURA BENT P* NATURA BENT G*		
Bentonite SUPERBENTON*		

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN
&
AU REGLEMENT NOP US**

Acidification, désacidification,	BIO UE	NOP
ACIDE CITRIQUE	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)
ACIDE LACTIQUE		
ACIDE L(+)TARTRIQUE		
BICARBONATE DE POTASSIUM*		*NON AUTORISE
MICROSAN* et MICROSAN AT*		*NON AUTORISE
NOREDUX		Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)
NOREDUX MANNO		

Charbons	Produits Vinextase	NOP
CHARBON ALPHA granulé*	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	*NON AUTORISE sauf comme adjuvant de filtration
DECOLOR PLUS poudre*		
GRANDECO pellets *		
ENO ANTICROMOS *		
CHARBON BETA granulé*		

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN
&
AU REGLEMENT NOP US**

tanins	BIO UE	NOP
TANEX GALA *	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	*NON AUTORISE
TANEX STRUCTURE		Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)
TANEX A		
TANEX GOLD		
TANEX VX tous grades 10 12-13-14-22		
TANEX ANTI OX vin rouge et vin blanc		
TANEX PRO		
TANEX PEPIN		

Produits	BIO UE	NOP
ACIDE ASCORBIQUE	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)
BITARTRATE DE POTASSIUM		
METABISULFITE DE POTASSIUM *	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	*NON AUTORISE **Bisulfite de potassium non autorisé au 30/06/2021
ACIDE METATARTRIQUE *		
BISULFITE DE POTASSIUM 6%, 8%, 10%, 15%, 18% **		
SOUFRE PROTECT ou OENODOSES 2G, 5G *		
Gommes arabiques KDGOM – ARAGOM	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN
&
AU REGLEMENT NOP US**

Dérivés du Bois	BIO UE	NOP
NUANCE FRAICHEUR	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)
NUANCE VANILLEE, NUANCE EPICEE, NUANCE TORREFIEE		
DOMINOS EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE		
INSERTS EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE		
STAVES EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE		

Agents filtrants	BIO UE	NOP
Diatomées « blanches » : CS 10 – CS 15 – CS 20 – CS 30 CS 60 – CS 100	Conforme selon le règlement européen UE 2018/848	<i>*NON AUTORISE</i>
Diatomées « roses » : CS0 – CS1 – CS3 – CS 07		Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program)
Toute la perlite : MAXIFLOX 40, EXTRA FLOW 16, MF 18, MF45, MF35 MEDIA FLOW 30 et 50, etc...		
Plaques filtrantes vinextase V2, V3, V5, V7, VS12, VS 15, VS40, VS60 Plaques filtrantes BECO STANDARD ET BECOPAD		
Tous les modules ML BD 120, ML BD 150, ML BD S180, ML BD S300 SUPAPORE, SUPASPUNE II, SUPAPLEAT II, ...		

**LISTE DES PRODUITS commercialisés par SOUFFLET-VIGNE
UTILISABLES EN PRODUCTION DE VINS BIOLOGIQUES
CONFORMES AU REGLEMENT EUROPEEN
&
AU REGLEMENT NOP US**

ATTESTATION DE NON DISPONIBILITE EN BIO

La société SOUFFLET VIGNE certifie qu'au vu des certificats communiqués par nos différents fournisseurs, nos produits œnologiques conventionnels :

- n'ont pas fait l'objet d'une certification biologique, de ce fait, ils peuvent être utilisés sous leur formulation conventionnelle pour la production de vins biologiques
- ne sont pas concernés par les Organismes Génétiquement Modifiés et ne contiennent pas d'O.G.M. selon la Directive 2001/18/CE. Ce ne sont pas des denrées ou ingrédients obtenus entièrement ou partiellement à partir de substrats génétiquement modifiés concernés par le Règlement (CE) n° 1830/2003
- ne sont pas produits à partir d'animaux clonés et ne contiennent pas de produits issus d'animaux clonés
- n'ont pas subi de traitement ionisant, ne sont pas irradiés, et ne sont pas issues de la nanotechnologie à l'exception du Gel de Silice vinextase
- ne contiennent pas et ne sont pas élaborés à partir de substrat contenant des boues d'épuration,.

Cette liste a été mise à jour le 01/01/2025, elle est donnée à titre indicatif et évolue régulièrement.

Nous vous informons, d'autre part, que certains de nos produits œnologiques sont certifiés ECOCERT : télécharger sur le site Intrants Ecocert France / Oenologie /. Fournisseur Soufflet-vigne

Sandrine BERTY
Référente Qualité/Œnologie et Hygiène

